

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 274

présenté par

Mme Six, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Gomès,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Zumkeller et M. Viry

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« notamment en analysant les dossiers non retenus et en formulant des recommandations afin d'accompagner les candidats non éligibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de s'assurer que, au sein du bilan de l'expérimentation dressé par le fonds, une analyse des dossiers non-retenus soit effectuée afin d'accompagner ces candidats déboutés dans leur démarche.